



Notre monde. À vous d'agir.

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, 26 novembre 2011 – Pour l'humanité



FR

CD/11/11.1

Original : anglais

Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA
CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse
26 novembre 2011

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Rapport de suivi

Document établi par

la Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, septembre 2011

Résumé

Depuis le Conseil à Nairobi, la Commission permanente a concentré son attention et ses activités sur la préparation des importantes réunions statutaires de cette année : le Conseil des Délégués et la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Elle n'a constitué aucun groupe de travail *ad hoc* à cette fin, espérant que des consultations de qualité lui permettraient d'accomplir ces tâches. Bien que des progrès manifestes puissent être constatés en matière de consultations, il est possible de faire encore plus pour que la préparation des réunions à l'échelle du Mouvement soit pleinement participative.

Comme les années précédentes, le groupe consultatif des Ambassadeurs s'est révélé extrêmement utile pour préparer à la fois le contenu et la structure de la Conférence internationale. Une autre amélioration a été la tenue régulière de réunions d'information générales sur la préparation de la Conférence pour les missions permanentes à Genève. Les Sociétés nationales ont participé à la dernière réunion d'information en septembre 2011.

Le Protocole d'accord entre la Société du Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël figure en bonne place parmi les priorités de la Commission. Celle-ci a suivi les progrès accomplis et cherché à favoriser sa mise en œuvre afin qu'elle soit terminée au moment des réunions statutaires, en novembre 2011.

La Commission s'est également intéressée à la Stratégie pour le Mouvement. Dix ans après son adoption, elle a jugé raisonnable de considérer que les 10 actions seraient menées à bien, ou presque, cette année. À Nairobi, le Conseil avait demandé une évaluation de la réalisation des objectifs stratégiques et des 10 actions de la Stratégie. Il avait aussi prié la Commission permanente de terminer ses travaux sur les forums du Mouvement (action 4) et de présenter ses propositions de changement à ce Conseil. De plus, le Conseil de 2009 avait demandé à la Commission d'examiner la nécessité d'un cadre stratégique pour le Mouvement et d'élaborer ce cadre le cas échéant, dans la continuité de la Stratégie actuelle, en tenant compte des enseignements tirés de l'évaluation. À Nairobi, aussi, le Conseil avait aussi prié le CICR et la Fédération de renforcer leurs mécanismes de suivi, notamment leurs structures régionales, pour améliorer les retours d'informations des Sociétés nationales et favoriser ainsi une meilleure mise en œuvre des résolutions des réunions statutaires.

La Commission a terminé l'évaluation de la Stratégie, et son rapport et ses recommandations sont à la disposition du Conseil. Étant donné la complexité des questions associées aux forums du Mouvement et à l'élaboration d'orientations stratégiques pour l'avenir, tout n'a pas été réalisé comme l'espérait le Conseil de Nairobi. La Commission sortante a exprimé le souhait, dans un projet de résolution à ce Conseil, de charger la prochaine Commission de poursuivre les travaux sur les questions ouvertes et de présenter ses propositions au Conseil des Délégués de 2013.

En conclusion, la Commission permanente tient à remercier toutes les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale, leurs membres et leur personnel pour leur engagement, leur participation et leurs contributions très utiles aux divers processus de travail et préparatifs, qui ont en outre considérablement bénéficié de leur expérience.

1. Introduction

La XXX^e Conférence internationale, tenue en 2007, a élu la XV^e Commission permanente (la Commission) de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Commission, dont les attributions sont précisées à l'article 18 des Statuts du Mouvement, a travaillé sous la forme suivante depuis son dernier rapport biennal au Conseil de 2009 à Nairobi :

- Cinq membres élus à titre personnel :
 - Dr Massimo Barra (Italie) – président 2010-2011
 - Dr Mohammed Al-Hadid (Jordanie) – vice-président 2010-2011
 - M. Steven Carr (États-Unis)
 - M. Eamon Courtenay (Belize)
 - M. Adama Diarra (Mali)
- Deux membres de droit représentant le CICR :
 - M. Jakob Kellenberger, président
 - M. Philip Spoerri, directeur du droit international et de la coopération au sein du Mouvement
- Deux membres de droit représentant la Fédération internationale :
 - M. Tadateru Konoé, président
 - M. Bekele Geleta, secrétaire général

La Commission a poursuivi ses travaux après le Conseil des Délégués très fructueux de novembre 2009, à Nairobi (Kenya). Les résolutions de ce Conseil et les travaux en cours ont déterminé son deuxième plan d'action biennal.

2. Rôle et tâches de la Commission permanente

La Commission permanente est le mandataire de la Conférence internationale, laquelle élit les cinq membres issus de Sociétés nationales. De plus, elle est l'organe *permanent* du Mouvement, dont elle représente toutes les composantes, et se réunit régulièrement. Pendant la période couverte par ce rapport (2010-2011), la Commission s'est réunie cinq fois.

La Commission donne des orientations stratégiques sur des sujets qui concernent l'ensemble du Mouvement, en respectant les mandats spécifiques de chaque composante et sans participer elle-même au travail opérationnel. La mise en œuvre de ses décisions est assurée par le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales. La Commission rappelle constamment combien il est important que les Sociétés nationales soient associées à ses travaux et consultées afin qu'elle puisse mieux comprendre leurs réalités et les exigences du contexte extérieur et ainsi faire en sorte que toutes les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge répondent aux besoins des victimes et des personnes les plus vulnérables.

3. Travail accompli par la Commission permanente depuis le Conseil de 2009

Le Plan d'action de la Commission pour 2010-2011 est fondé sur son mandat statutaire et sur les résolutions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Les tâches définies dans les résolutions du Conseil des Délégués comprennent par exemple le suivi et la promotion de la Stratégie pour le Mouvement en général et, les actions où la Commission joue un rôle directeur en particulier. Un autre exemple est le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires, sur laquelle la Commission reçoit

des rapports annuels réguliers. Enfin, le Plan d'action prend appui sur les travaux en cours, ainsi que sur les tâches et les fonctions convenues et découlant de ce qui précède.

Le Plan d'action biennal s'accompagne d'un budget biennal, dont la responsabilité financière conjointe incombe, à raison d'un tiers respectivement, au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales, les contributions des Sociétés nationales demeurant volontaires (résolution 1 du Conseil des Délégués de 2007)

3.1. Activités essentielles

Préparation des réunions statutaires

La principale tâche de la Commission a été la préparation du Conseil des Délégués et de la XXXI^e Conférence internationale de 2011. La Commission a défini en mars 2011 l'objectif général de la Conférence : renforcer le droit international humanitaire et l'action humanitaire. Sous le slogan « Notre monde. À vous d'agir, pour l'humanité », la Conférence s'intéressera aux nouvelles vulnérabilités dans les conflits armés ou autres situations de violence et dans les situations de catastrophe, ainsi qu'aux lacunes qui nuisent à l'établissement d'un environnement favorable. À l'initiative de plusieurs Sociétés nationales, la migration a été ajoutée à l'ordre du jour, au point consacré au renforcement de l'action humanitaire au niveau local.

L'enjeu était d'améliorer les consultations avec les Sociétés nationales, conformément à la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2009, qui « *prie la Commission permanente, le CICR et la Fédération internationale de prendre des mesures concrètes pour améliorer le dialogue avec les Sociétés nationales et leur participation à la préparation des réunions statutaires de 2011, dans l'intérêt d'une meilleure appropriation et mise en œuvre des résultats de ces réunions* ».

Des dirigeants de Sociétés nationales ont lancé le même appel lors d'entretiens relatifs à l'action 4 de la Stratégie pour le Mouvement (voir le rapport distinct sur la Stratégie pour le Mouvement).

Pour la définition des ordres du jour du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale, en étroite coopération avec le CICR et la Fédération internationale, la Commission avait espéré que des mécanismes de consultation améliorés compenseraient le fait qu'aucun groupe de travail *ad hoc* de Sociétés nationales n'ait été invité, contrairement à ce qui se faisait par le passé.

Des progrès sensibles ont été enregistrés dans le processus de consultation. Au début de la préparation du contenu des réunions statutaires de 2011, les conférences et les réunions régionales ont permis de recueillir non seulement des commentaires sur les points à l'ordre du jour proposés par le CICR et/ou la Fédération internationale, mais aussi des idées des Sociétés nationales. Le site de la Commission (www.standcom.ch) a rapidement publié des éléments de l'ordre du jour du Conseil et de la Conférence, dans l'espoir de susciter des discussions internes au sein des Sociétés nationales et des remarques à ce sujet. Les réactions ont en général été positives.

Ultérieurement, après la convocation aux réunions statutaires, les Sociétés nationales et les gouvernements ont fait part de leurs réactions et de leurs commentaires au sujet du document de référence joint à la convocation. De plus, des documents de synthèse et des projets d'éléments pour les résolutions relatives aux principaux thèmes de la XXXI^e Conférence internationale ont été communiqués à toutes les Sociétés nationales et aux gouvernements pour commentaires. C'était la première fois que cela se faisait si tôt dans le processus.

Quatre réunions d'information générales sur la préparation de la Conférence ont été organisées pour les missions permanentes à Genève – une autre « première ». Les Sociétés nationales ont participé à la dernière réunion d'information en septembre, dans le cadre de la réunion des conseillers juridiques.

Au vu des expériences positives passées, un groupe de 30 ambassadeurs a été invité à jouer le rôle d'organe consultatif de la Commission et des coorganisateur. Le dialogue constructif avec ce groupe, qui représente diverses régions et différents groupements, s'est révélé utile pour faire progresser l'ordre du jour et structurer le contenu de la Conférence internationale.

La Commission tient à exprimer sa gratitude au gouvernement suisse pour son soutien financier non négligeable à la Conférence et pour avoir désigné l'Ambassadeur Jean-François Paroz comme Commissaire de la XXXI^e Conférence internationale, à l'appui de la Commission et des coorganisateur.

Un événement important a été la création d'un site Internet consacré à la Conférence internationale (www.rcrcconference.org/fr), sous l'égide de la Commission permanente, qui le finance. Il a pour objectif principal de servir de référence ou de base documentaire et de centre d'information sur la Conférence. Il contient, dans les quatre langues de travail, tous les documents et des informations pratiques pour les participants, ainsi que des liens vers le formulaire d'enregistrement des engagements et vers les pages des sites du CICR et de la Fédération internationale présentant des informations supplémentaires utiles sur les thèmes et les points à l'ordre du jour. Durant la Conférence, il proposera des webcasts et des bulletins quotidiens en format vidéo pour inciter les Sociétés nationales et autres personnes intéressées à la suivre, du moins en partie, en temps réel. Ce site sera également utilisé pour la préparation des futures Conférences de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et, en tant que base documentaire, contiendra tous les résultats de la XXXI^e Conférence et des Conférences suivantes.

Mise en œuvre des résolutions

Les Statuts du Mouvement chargent la Commission de « *favoriser la mise en œuvre des résolutions* ». Il faut, pour cela, améliorer l'efficacité du suivi des résolutions du Conseil des Délégués de 2009 et informer la Commission, conformément à la résolution 2 du même Conseil, qui « *prie aussi la Fédération internationale et le CICR de renforcer leurs mécanismes de suivi, notamment leurs structures régionales, pour améliorer les retours d'informations des Sociétés nationales sur la mise en œuvre des résolutions adoptées par ce Conseil et les prochaines réunions statutaires, et de partager leurs conclusions avec la Commission permanente* ».

Les ambitions définies dans cette résolution n'ont pas encore été réalisées et il faut encore mettre en place un suivi systématique, assorti des mécanismes de compte rendu pertinents. L'étude de la Commission, conduite pour déterminer dans quelle mesure les résolutions du Conseil et de la Conférence ont été mises en œuvre, a révélé des lacunes. La principale raison de la non-application des résolutions est le sentiment qu'elles ne sont pas adaptées à la réalité du travail et des activités au quotidien des Sociétés nationales, un défaut que des consultations améliorées visaient à éliminer.

Il est recommandé que la prochaine Commission étudie et suive, en fonction des besoins, les progrès dans ce domaine, et s'attache à mettre en place un mécanisme permettant de faire régulièrement le point sur la mise en œuvre des résolutions avec le CICR et la Fédération internationale.

Conférences et réunions régionales/sous-régionales

Le président et les membres de la Commission ont participé à des conférences régionales et à d'autres réunions et événements régionaux/sous-régionaux, en fonction des invitations reçues et des besoins. Ils ont profité de ces occasions pour consulter les Sociétés nationales au sujet des questions sur lesquelles la Commission travaillait et pour s'informer des évolutions liées à ses activités. Pendant la période considérée, l'accent a été mis sur les travaux relatifs à la Stratégie pour le Mouvement et sur la préparation des réunions statutaires de 2011.

3.2 Autres activités

Stratégie pour le Mouvement

Les travaux relatifs à la Stratégie pour le Mouvement et à son action 4 sur la complexité des forums du Mouvement ont été guidés par les activités menées avant le Conseil de 2009, comme mentionné à cette occasion, et par la résolution 2 de ce Conseil qui « ...invite la Commission permanente à poursuivre ses travaux visant à réduire la complexité des forums du Mouvement, en étroite consultation avec les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale, et à présenter ses propositions de changement, s'il y a lieu, au Conseil des Délégués de 2011 ».

Il n'y a pas eu de groupe de travail *ad hoc* ; M. Steve Carr a continué de diriger le processus en cherchant à obtenir l'engagement de tous les membres de la Commission. Le but était de trouver des possibilités et des propositions de changement à présenter au Conseil de 2011, comme le demandait la résolution, ce qui s'est révélé trop ambitieux. Un processus d'examen approfondi, comprenant deux séries d'entretiens structurés avec un échantillon représentatif de dirigeants de Sociétés nationales, a permis de cartographier les opinions et les propositions visant à améliorer l'efficacité des divers forums du Mouvement. Bien que la direction à prendre pour opérer les changements nécessaires soit très claire, il faut analyser les options plus en détail pour élaborer des propositions concrètes de changement. On espère que la prochaine Commission terminera ce travail et présentera ces options, le cas échéant, au Conseil des Délégués de 2013.

Pour obtenir plus de détails sur les examens, veuillez consulter le *rapport sur la Stratégie pour le Mouvement*.

La Commission prévoyait que les dix actions de la Stratégie seraient globalement menées à bien d'ici 2011. Le Conseil de Nairobi, dans sa résolution 2, a appelé à évaluer « *la réalisation des objectifs stratégiques et des résultats attendus correspondant aux dix actions de la Stratégie* ». Il a prié la Commission de travailler avec le CICR et la Fédération internationale.

Le rapport d'évaluation complet (en anglais) est à la disposition de tous les membres du Conseil, *sur demande*. Les principales conclusions et recommandations de l'évaluateur figurent dans le rapport sur la Stratégie.

Le Conseil a aussi demandé à la Commission « *d'examiner la nécessité d'un cadre stratégique pour le Mouvement et d'élaborer ce cadre s'il y a lieu, dans la continuité de la présente Stratégie, en tenant compte des expériences et des enseignements tirés de l'évaluation, ainsi que des défis internes et externes que rencontre le Mouvement* ».

Plutôt que de soumettre ses propres options relatives à un éventuel cadre stratégique futur, la Commission sortante propose au Conseil de demander à la prochaine Commission

d'approfondir la question et de présenter ses propositions au Conseil des Délégués de 2013 pour décision.

L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires

La Commission a reçu le rapport sur la mise en œuvre, comme prévu dans l'Accord lui-même. À ce propos, elle a aussi entendu des rapports sur les principales opérations récentes (Haïti, Pakistan) ainsi que des réflexions sur la façon dont l'Accord a été utile aux composantes dans ces entreprises de grande ampleur.

Un rapport de synthèse distinct, couvrant les expériences des Sociétés nationales, est présenté à ce Conseil sous forme de rapport de suivi.

Protocole d'accord

La Commission a suivi la mise en œuvre du Protocole d'accord entre la Société du Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, à laquelle elle a donné une priorité élevée. Elle a reçu des rapports réguliers et a étudié les moyens de favoriser et de garantir une pleine mise en œuvre, compte tenu de son importance pour les réunions statutaires de 2011. Le moniteur a participé à une réunion de la Commission, durant laquelle une discussion approfondie a eu lieu sur le processus et sa complexité. La Commission a aussi demandé à la Fédération internationale de former, en consultation avec le moniteur, un groupe *ad hoc* de Sociétés nationales ayant pour mandat de prendre contact avec les parties intéressées par la mise en œuvre du Protocole d'accord, en vue du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale.

Un rapport distinct sur le Protocole d'accord sera présenté à ce Conseil au point de l'ordre du jour qui y sera consacré.

4. Médaille Henry Dunant et Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité

Conformément aux critères pour l'attribution de la Médaille Henry Dunant, adoptés par la Commission permanente en 1998 et publiés dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* en décembre 1998, la Commission a décidé de décerner la médaille à trois personnes pour honorer leurs accomplissements extraordinaires et leur engagement au sein du Mouvement.

Elle a décidé de ne pas décerner le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité.

5. Finances et administration

Le Secrétariat

Le Secrétariat a continué de préparer les réunions formelles et informelles de la Commission, de coordonner les travaux sur les diverses questions traitées, et d'assurer la liaison avec le CICR et la Fédération internationale pour tous les sujets intéressant la Commission. Après les réunions de la Commission, il a publié des bulletins d'information qui ont été diffusés à toutes les Sociétés nationales et aux missions permanentes à Genève, ainsi qu'aux représentations du CICR et de la Fédération internationale sur le terrain. Le Bulletin d'information est publié dans toutes les langues de travail du Mouvement.

Comme mentionné ci-dessus, le site Internet (www.standcom.ch), en tant que base documentaire, a publié des informations clés sur les résultats des réunions statutaires et sur

les travaux de la Commission, notamment la préparation des réunions de 2011. Il n'a nécessité aucun financement supplémentaire durant la période considéré, car il restait encore 35 783 francs suisses de fonds alloués au site fin 2010. La prochaine Commission devra décider du financement futur de ce site.

Un nouveau site Internet – www.rcrcconference.org – a été créé sous les auspices de la Commission permanente, en étroite coopération et coordination avec le CICR, la Fédération internationale et le bureau du Commissaire de la XXXI^e Conférence internationale.

Le Secrétariat a déménagé en avril 2010 dans les locaux du CICR, qu'il tient à remercier pour sa coopération fructueuse et les bons services qu'il lui fournit.

Finances

Le principe initial du financement des travaux de la Commission a été établi par le Conseil de Séville en 1997. Il est resté inchangé jusqu'au Conseil de 2007, qui, dans sa résolution 1, prévoit qu'il sera « *fondé sur un plan d'action et un budget biennaux dont la responsabilité financière conjointe incombera, à raison d'un tiers respectivement, au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales, les contributions des Sociétés nationales demeurant volontaires* ».

En 2010, les dépenses se sont élevées à 548 212 francs suisses et le budget pour les réunions statutaires de 2011 est de 580 700 francs suisses. Le prix du nouveau site Internet de la Conférence est estimé à 35 000 francs suisses et a été approuvé par la Commission en plus du budget annuel de 2011.

Les contributions des Sociétés nationales en 2010 se sont élevées à 162 445 francs suisses, tandis que le CICR et la Fédération internationale ont versé respectivement des contributions de 230 000 et 200 000 francs suisses. La contribution des Sociétés nationales a été légèrement inférieure à ce qui était demandé, car certaines n'ont pas versé leur part, qui est calculée selon le barème adopté par la Fédération internationale.

Au moment de la rédaction de ce rapport (septembre 2011), les Sociétés nationales avaient contribué au budget à hauteur de 97 626 francs suisses. D'autres informations sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat de la Commission.

La Commission tient à remercier toutes les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale pour leur soutien en ressources humaines et financières. Sans ce soutien, elle ne pourrait pas fonctionner.

Annexe

Les Sociétés nationales suivantes ont apporté leur contribution à la Commission permanente en 2010 (162 445 francs suisses) et en 2011 (97 626 francs suisses au 21 septembre) :

1. Allemagne	25. Italie
2. Andorre	26. Japon
3. Australie	27. Jordanie
4. Autriche	28. Koweït
5. Bahreïn	29. Liban
6. Belgique	30. Libye
7. Bulgarie	31. Liechtenstein
8. Canada	32. Luxembourg
9. Chili	33. Malaisie
10. Chine	34. Mexique
11. Colombie	35. Monaco
12. Corée, République de	36. Mongolie
13. Croatie	37. Norvège
14. Danemark	38. Nouvelle-Zélande
15. Égypte	39. Panama
16. Émirats arabes unis	40. Pays-Bas
17. Espagne	41. Pologne
18. États-Unis	42. Portugal
19. Finlande	43. Qatar
20. France	44. République tchèque
21. Inde	45. Royaume-Uni
22. Irlande	46. Suède
23. Islande	47. Suisse
24. Israël	48. Thaïlande
	49. Turquie